

Comité de révision des projets (CRP) en TI – Attributions –

Aperçu

Ce document présente les attributions et la structure de gouvernance du Comité d'examen des projets (CEP) en TI.

Le Comité servira de mécanisme de soutien, de gestion et de reddition de comptes pour les projets de TI de toutes catégories relevant de la responsabilité des TI de l'Université ou pour lesquels les TI sont le prestataire principal de services techniques, que les projets soient financés par les budgets d'exploitation ou l'enveloppe des projets informatiques de l'établissement.

La mission première du Comité est d'assurer la surveillance des étapes des projets et le contrôle de la qualité ; il est en outre chargé de recommander des interventions de comités de gouvernance, au besoin. Le Comité se veut également un canal de communication entre gestionnaires de projet pour l'analyse conjointe d'éléments livrables, s'il y a lieu.

Mandat

Mandat principal du Comité :

- Examiner les principaux marqueurs d'étape des projets, comme la charte de projet, le plan de gestion de projet, le rapport d'acceptation, ainsi que les demandes de modification ou de dérogation et les leçons apprises ;
- Analyser le tableau de bord des projets et discuter des projets présentant un statut général « rouge » ou encore « jaune » deux mois de suite ;
- Traiter des risques portés à l'attention du Comité directeur de projet (CDP) et contribuer à trouver des stratégies pour les atténuer ;
- Étudier et aborder les modifications importantes à la portée des travaux émanant du CDP ;
- Formuler des recommandations potentielles et effectuer des analyses entre pairs ;
- Discuter de solutions possibles et contribuer aux stratégies de gestion du changement relativement à des projets et initiatives clés ;
- Approuver le passage d'étapes ;
- Recommander des signalements au Comité de gouvernance ;
- Contribuer à l'examen et à la résolution des problèmes soulevés par le CDP ;
- Examiner et approuver les changements proposés au cadre de gestion de projet ;
- Établir les retombées sur d'autres projets des changements à la portée des travaux, le cas échéant.

Exclusions

- Le groupe ne prend aucune décision d'investissement et n'intervient pas dans la redéfinition des priorités des projets.
- Le groupe ne remplace pas les comités directeurs de projet, s'il en est, ni les réunions et les marqueurs d'étape prévus par Comité d'examen de l'architecture.

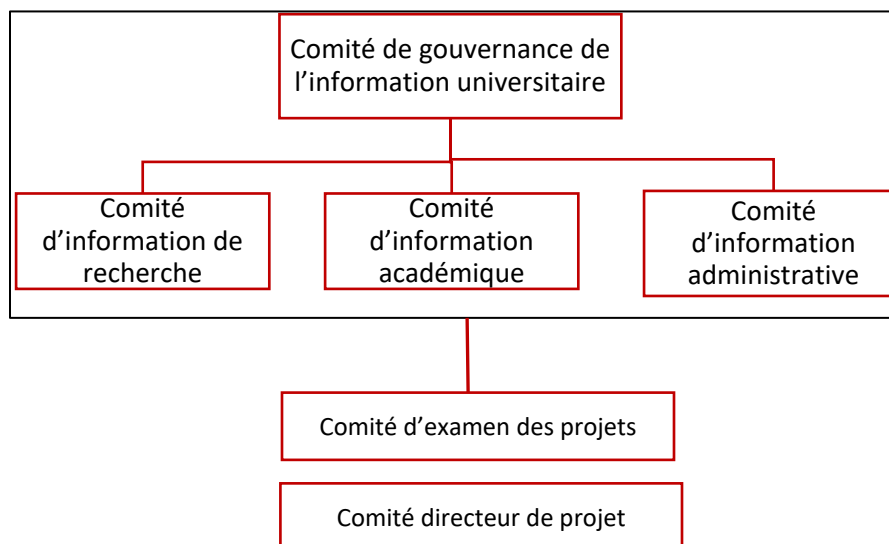
Réunions et canaux de communication

- Les réunions auront lieu à intervalle régulier — une fois par mois ou au besoin.

- La fonction de secrétariat sera assurée par les gestionnaires de projet et de portefeuille.
- Un canal de communication sera également mis en place dans MS Teams pour faciliter les échanges ponctuels, les consultations et la formulation de questions au sein du groupe.
- Les marqueurs d'étape doivent être communiqués au moins une semaine avant la réunion du CEP, de sorte que les membres aient le temps de les examiner.
- Les gestionnaires de projet peuvent avoir à rendre compte d'actions posées à la demande du CEP.

Composition et quorum

- Un quorum de cinquante pour cent plus une personne est préalable aux travaux du Comité.
- Les membres sont encouragés à assister aux réunions du Comité, mais peuvent aussi s'y faire remplacer, auquel cas leur remplaçante ou remplaçant doit disposer de l'information et des documents nécessaires.
- Celles et ceux qui parrainent les projets et les gestionnaires de projets peuvent être appelés à discuter de leurs projets (avec les responsables de projet, le cas échéant), lorsqu'ils atteignent un marqueur d'étape ou soumettent une demande de changement ou de dérogation, ou lorsque le statut général de leur projet est « rouge » ou a été « jaune » deux mois de suite.
- La présidence sera assurée par la co-dirigeante ou le co-dirigeant principal de l'information de l'Université et la direction principale des Solutions TI.
- Composition suggérée :
 - Co-dirigeante ou co-dirigeant principal de l'information (membre votant)
 - Direction principale, Solutions TI (membre votant)
 - Direction principale, Services TI et infrastructure (membre votant)
 - Gestionnaire de projet et de portefeuille (membre votant)
 - Responsable des relations avec les fournisseurs (soutien)
 - Direction administrative
 - Trois membres des Solutions TI et des Services TI et infrastructure (membres votants)
- Les projets seront portés au niveau du comité d'information approprié, en fonction de leur valeur et du portefeuille :



Historique des modifications apportées aux attributions

| Version | Modification faite par | Date | Commentaires |
|---------|------------------------|-----------|------------------------------------|
| 0.1 | K. Webster | Mars 2021 | Première ébauche pour commentaires |
| 1.0 | M. Siblini | Mai 2021 | Version finale |